

# AVIS PUBLIC

## Entrée en vigueur

---

AVIS est donné par la soussignée que le conseil municipal, à une séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2021, adoptait le règlement suivant :

- **Règlement 1272** autorisant le paiement des coûts des travaux de remplacement d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur la rue Décarie ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 740 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 740 000 \$.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 1272 le 18 janvier 2022.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 24 janvier 2022.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA  
Avocate

---

**Publication** : Babillard de l'hôtel de ville et site Internet de la Ville de Sainte-Julie le 24 janvier 2022.

Avis de motion	2021-12-14
Projet de règlement	2021-12-14
Adoption	2021-12-16
Entrée en vigueur	2022-01-24

**AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DE VOIRIE SUR LA RUE DÉCARIE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 740 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 740 000 \$**

---

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite procéder à des travaux de remplacement d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur la rue Décarie;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer les coûts de ces travaux;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2021, sous le n° 21-683;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1** La Ville de Sainte-Julie est autorisée par le présent règlement à payer les coûts des travaux de remplacement d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur la rue Décarie, tels qu'ils sont décrits dans l'annexe « A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 2** La Ville de Sainte-Julie est autorisée à dépenser et à emprunter un montant total de 1 740 000 \$, le tout pour payer les coûts des travaux de remplacement estimés à 1 600 000 \$, ainsi que les frais contingents s'élevant à 140 000 \$, tels qu'ils sont décrits dans les annexes « A » et « B » jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante. L'emprunt de 1 740 000 \$ sera remboursé sur une période de vingt (20) ans.

**ARTICLE 3** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

**ARTICLE 4** S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil municipal est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation se révélerait insuffisante.

**ARTICLE 5** Le conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention, notamment celle liée à la TECQ, pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil municipal affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années, notamment celle liée à la TECQ. Le terme de remboursement de l'emprunt, correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**ARTICLE 6** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

SIGNÉ À SAINTE-JULIE, ce dix-septième (17<sup>e</sup>) jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt et un (2021).

(s) Mario Lemay \_\_\_\_\_  
Mario Lemay  
Maire

(s) Nathalie Deschesnes \_\_\_\_\_  
Nathalie Deschesnes  
Greffière

TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'AQUEDUC ET DE VOIRIE  
SUR LA RUE DÉCARIE

ITEM NO	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITÉ PROBABLE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
<b>1.0</b>	<b>GESTION DE CONTRAT</b>			
1.01	Mobilisation, gestion et maintien de la signalisation	1 global	126 000.00 \$	126 000.00 \$
1.02	Enlèvement, stockage temporaire et réinstallation de la petite signalisation	1 global	2 000.00 \$	2 000.00 \$
	<b>Sous-total</b> <b>Section 1 - GESTION DE CONTRAT</b>			<b>128 000.00 \$</b>
<b>2.0</b>	<b>DÉMOLITION ET TRAVAUX PRÉPARATOIRES</b>			
2.01	Enlèvement du pavage et disposition des surplus ± 65 mm d'ép.	4 650 m.ca.	7.50 \$	34 875.00 \$
2.02	Enlèvement du pavage et disposition des surplus pour la piste cyclable	110 m.ca.	15.00 \$	1 650.00 \$
2.03	Démolition et disposition de bordures existantes	790 m.lin.	12.00 \$	9 480.00 \$
2.04	Démolition et disposition de trottoirs existants	100 m.lin.	35.00 \$	3 500.00 \$
	<b>Sous-total</b> <b>Section 2 - DÉMOLITION ET TRAVAUX PRÉPARATOIRES</b>			<b>49 505.00 \$</b>
<b>3.0</b>	<b>AQUEDUC</b>			
3.01	Alimentation temporaire en eau potable <i>Incluant protection incendie</i>	1 global	75 000.00 \$	75 000.00 \$
3.02	Borne d'incendie Concord Daigle, modèle D-67 M premier <i>Incluant sa vanne</i>	3 unités	9 000.00 \$	27 000.00 \$
3.03	Vannes d'arrêt à remplacer 150 mm dia.	10 unités	3 500.00 \$	35 000.00 \$
3.04	Raccordement du réseau d'aqueduc			
3.04.1	Raccordement au réseau existant - phase préparatoire	5 unités	2 000.00 \$	10 000.00 \$
3.04.2	Raccordement du réseau d'aqueduc - final	6 unités	2 000.00 \$	12 000.00 \$
3.05	Conduite CPV DR-18 150 mm dia. Incluant disposition du réseau existant	470 m.lin.	280.00 \$	131 600.00 \$
3.06	Entrée de service d'aqueduc			
3.06.1	- 19 mm dia.	23 unités	2 000.00 \$	46 000.00 \$
3.10	Nettoyage, essai d'étanchéité et désinfection des nouvelles conduites	470 m.lin.	10.00 \$	4 700.00 \$
	<b>Sous-total</b> <b>Section 3 - AQUEDUC</b>			<b>341 300.00 \$</b>
<b>4.0</b>	<b>ÉGOUT PLUVIAL</b>			
4.01	Alésage de raccordement pénétrant 200mm	1 unités	1 200.00 \$	1 200.00 \$
4.02	Section d'égout pluvial à changer et raccorder à l'existant			
4.02.1	Chainage 0+389 - 2 sections TBA 450mm cl. IV à changer incluant 2 branchements de service 200mm	1 global	12 000.00 \$	10 000.00 \$
4.02.2	Chainage 0+409 - 2 sections à changer TBA 450mm cl. IV	1 global	10 000.00 \$	10 000.00 \$
4.03	Déplacement de puisard existant	1 unités	4 000.00 \$	4 000.00 \$
4.04	Nettoyage et inspection suivant les travaux - entre regards P907 et P876	170 m.lin.	25.00 \$	4 250.00 \$
	<b>Sous-total</b> <b>Section 4 - ÉGOUT PLUVIAL</b>			<b>29 450.00 \$</b>
<b>5.0</b>	<b>ÉGOUT SANITAIRE</b>			
5.01	Colmatage			
5.01.1	Entrée de service 150mm	1 unités	1 300.00 \$	1 300.00 \$
5.01.2	Joint TBA 300mm	1 unités	1 300.00 \$	1 300.00 \$
5.02	Gaine structurale poncutelle 300mm	3 m.lin.	750.00 \$	2 250.00 \$
5.03	Nettoyage et inspection suivant les travaux - entre regards S326 et S334	155 m.lin.	25.00 \$	3 875.00 \$
	<b>Sous-total</b> <b>Section 5 - ÉGOUT SANITAIRE</b>			<b>8 725.00 \$</b>
<b>6.0</b>	<b>VOIRIE</b>			
6.01	Excavation, disposition des fondations existantes, mise en forme, nivellement et compaction de la plateforme	4 600 m.ca.	15.00 \$	69 000.00 \$
6.02	Excavation, disposition des fondations existantes, mise en forme, nivellement et compaction de la plateforme pour la piste cyclable	100 m.ca.	25.00 \$	2 500.00 \$
6.03	Géotextile Texel 7612	4 700 m.ca.	3.00 \$	14 100.00 \$
6.04	Drain de fondation PEHD (R-300) 100 mm dia. <i>Incluant le percement des puisards existants</i>	875 m.lin.	50.00 \$	43 750.00 \$
6.05	Fourniture, mise en place et compaction de la fondation inférieure Pierre concassée MG-56 500 mm ép.	4 600 m.ca.	20.00 \$	92 000.00 \$
6.06	Fourniture, mise en place et compaction de la fondation supérieure Pierre concassée MG-20 200 mm ép.	4 600 m.ca.	15.00 \$	69 000.00 \$
6.07	Fourniture, mise en place et compaction de la fondation supérieure pour la piste cyclable Pierre concassée MG-20 300 mm ép.	110 m.ca.	25.00 \$	2 750.00 \$
6.08	Enrobé bitumineux couche de base ESG-14 PG64H-28 70 mm ép.	775 t.m.	125.00 \$	96 875.00 \$

ITEM NO	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITÉ PROBABLE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
6.09	Enrobé bitumineux couche de surface ESG-10 PG64E-28 60 mm ép.	660 t.m.	130.00 \$	85 800.00 \$
6.10	Enrobé bitumineux piste cyclable EB-10c 58S-28 60 mm ép.	15 t.m.	250.00 \$	3 750.00 \$
6.11	Trottoir monolithe en béton	450 m.lin.	170.00 \$	76 500.00 \$
6.13	Bordure de béton 200 mm de larg.	440 m.lin.	70.00 \$	30 800.00 \$
6.14	Cadres et couvercles de <u>puisard</u> à remplacer par des cadres et couvercles ajustables et l'ajustement	17 unités	1 500.00 \$	25 500.00 \$
6.15	Cadres et couvercles de <u>regard</u> à remplacer par des cadres et couvercles ajustables et l'ajustement	8 unités	2 000.00 \$	16 000.00 \$
	<b>Sous-total Section 6 - VOIRIE</b>			<b>628 325.00 \$</b>
<b>7.0</b>	<b>ÉCLAIRAGE</b>			
7.01	Enlèvement des poteaux d'éclairage existant, avec remise des potences et luminaires à un site déterminer par la ville	1 global	10 000.00 \$	10 000.00 \$
7.02	Conduit CPV 53mm diamètre	535 m.lin.	45.00 \$	24 075.00 \$
7.03	Gaine Conduit CPV DR-35 300 mm diamètre	25 m.lin.	155.00 \$	3 875.00 \$
7.04	Fourniture et installation des massifs pour lampadaires	10 unités	1 400.00 \$	14 000.00 \$
7.05	Fourniture des lampadaires	10 unités	4 000.00 \$	40 000.00 \$
7.06	Installation des lampadaires	10 unités	600.00 \$	6 000.00 \$
7.07	Câble électrique RWU-90 No6, Noir/Rouge	535 m.lin.	9.50 \$	5 082.50 \$
7.08	Câble électrique RWU-90 No6, Vert	535 m.lin.	4.50 \$	2 407.50 \$
7.09	Vérification électromagnétique	1 global	3 000.00 \$	3 000.00 \$
	<b>Sous-total Section 7 - ÉCLAIRAGE</b>			<b>108 440.00 \$</b>
<b>8.0</b>	<b>RÉFECTIONS ET TRAVAUX DIVERS</b>			
8.01	Marquage de la chaussée	1	global	4 000.00 \$
8.02	Gazon en plaques incluant 150 mm ép. De terre végétale	1 900 m.ca.	15.00 \$	28 500.00 \$
8.03	Réfection des entrées privées en enrobé bitumineux EB-10c PG58-28 50 mm d'ép.	225 m.ca.	100.00 \$	22 500.00 \$
8.05	Réfection des entrées privées en pavé de béton	15 m.ca.	200.00 \$	3 000.00 \$
8.06	Bordure de béton universelle	40 m.lin.	75.00 \$	3 000.00 \$
8.07	Bordure de béton privée coulée en place	5 m.lin.	200.00 \$	1 000.00 \$
8.08	Enlèvement et réinstallation temporaire et sécuritaire des casiers postaux, incluant démolition et reconstruction de la dalle d'assise selon le dessin type.	2 unités	1 000.00 \$	2 000.00 \$
8.09	Élagage des arbres	1	global	5 000.00 \$
8.10	Remplacement de poteau de petite signalisation	8 unités	350.00 \$	2 800.00 \$
8.11	Puisard en béton armé préfabriqué Type P-4 de Lecuyer avec tête T-1 cadre ajustable et grille anti-vélo <i>Provision</i>	1 unités	5 000.00 \$	5 000.00 \$
8.12	Chargement, transport et disposition de matériaux non-réutilisables contaminés plage A-B vers un site autorisé du MDDELCC <i>Provision</i>	300 t.m.	25.00 \$	7 500.00 \$
8.13	Chargement, transport et disposition de matériaux non-réutilisable contaminés plage B-C vers un site autorisé du MDDELCC <i>Provision</i>	100 t.m.	40.00 \$	4 000.00 \$
	<b>Sous-total Section 8 - RÉFECTIONS ET TRAVAUX DIVERS</b>			<b>88 300.00 \$</b>
<b>Total des coûts</b>				<b>1 382 045.00 \$</b>
<b>Provision pour imprévus (10%)</b>				<b>141 945.95 \$</b>
<b>Taxes nettes (4,9875%)</b>				<b>76 009.05 \$</b>
<b>MONTANT TOTAL</b>				<b>1 600 000.00 \$</b>

SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS

Frédéric Rivard, ing

Chef de section - génie civil

#OIQ:5001206

Marcel jr Dallaire, ing.

Directeur service des infrastructures

#OIQ: 109803

FRAIS CONTINGENTS

Honoraires professionnels

Plans et devis et surveillance	35 000 \$
Laboratoire	37 500 \$
Relevés	2 500 \$
Autres frais	5 000 \$

Frais de financement temporaire

Intérêts	60 000 \$
----------	-----------

**TOTAL**

140 000 \$



Patrick Quirion, CPA CA, OMA  
Trésorier  
9 décembre 2021